

Chers clients,

En raison de la propagation du virus et de la fermeture des établissements scolaires, nous imaginons que nos collaborateurs puissent être amenés à effectuer du télétravail.

Si vous avez des rendez-vous planifiés avec nos équipes, nous vous tiendrons informés personnellement de leur éventuel report. En retour, merci de nous indiquer si votre politique interne par rapport au COVID-19 est de reporter systématiquement les rendez-vous ou encore si vous êtes dans l'incapacité d'accueillir du public.

Afin de pouvoir remplir nos obligations en matière comptables et fiscales, notamment pour les TVA sur l'année civile à déposer au 5 mai 2020, et les déclarations professionnelles autour du 15 mai, nous vous remercions au cas où vous ne l'auriez pas encore fait, d'apporter au bureau dont vous dépendez vos documents comptables, pièces, factures et autres justificatifs et éléments permettant aux collaborateurs d'avancer sur votre dossier.

Le service social reste en activité et mettra tout en œuvre pour remplir ses obligations. Cependant, il n'est pas exclu que les délais de traitement des paies soient un peu plus longs.

Nous vous informons également que les déclarations de TVA devront être réalisées dans les délais imposés. Toutefois, il sera possible de demander un délai de paiement supplémentaire. Cette demande devra être justifiée et devra démontrer l'impact du Covid-19 (baisse du chiffre d'affaires, dettes à honorer, situation de la trésorerie, etc.) et fera l'objet du dépôt d'un formulaire dédié, que vous trouverez ci-joint. Nos équipes vous accompagnerons dans la rédaction du document.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez ces dispositions qui nous permettront d'assurer nos missions auprès de vous.

Nous restons à votre disposition.